



Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
3 avril 2019
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 27^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 11 mars 2019, à 15 heures

Présidente : M^{me} Bird (Australie)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Terzi

Sommaire

Témoignages de sympathie aux victimes de l'accident du vol 302 de la compagnie aérienne Ethiopian Airlines survenu le 10 mars 2019

Organisation des travaux

Point 117 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (*suite*)

b) Nomination de membres du Comité des contributions (*suite*)

Point 142 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (*suite*)

Point 136 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (*suite*)

État d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies (A/73/160, A/73/384 et A/73/759)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

Groupe d'experts sur la Somalie

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 h 5.

Témoignages de sympathie aux victimes de l'accident du vol 302 de la compagnie aérienne Ethiopian Airlines survenu le 10 mars 2019

1. **La Présidente**, au nom de tous les membres de la Commission, ainsi que **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M. Muhammad Bande** (Nigéria), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, **M. De Preter** (Observateur de l'Union européenne), parlant également au nom des pays candidats (Albanie, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie et Turquie), du pays du processus de stabilisation et d'association (Bosnie-Herzégovine), ainsi que de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, **M^{me} Norman-Chalet** (États-Unis d'Amérique), **M. Sandoval Mendiola** (Mexique), **M. Na Sang Deok** (République de Corée), **M. Fu Daopeng** (Chine) et **M. Kalugin** (Fédération de Russie), témoignent leur sympathie aux familles et aux amis des victimes du récent accident du vol 302 d'Ethiopian Airlines et aux Gouvernements de l'Éthiopie, du Kenya et d'autres pays qui ont perdu des ressortissants dans l'accident.

Organisation des travaux (A/C.5/73/L.23)

2. **La Présidente** invite la Commission à examiner le programme de travail provisoire proposé pour la première partie de la reprise de la soixante-troisième session, établi sur la base de la note du Secrétariat concernant l'état d'avancement de la documentation (A/C.5/73/L.23).

3. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, espère que le Bureau examinera et actualisera le programme de travail provisoire en fonction de l'évolution de la disponibilité des rapports en attente. Le programme de travail comprend l'examen des modifications proposées par le Secrétaire général au Statut et au Règlement du personnel, et le Groupe réaffirme sa position selon laquelle les propositions relatives à la gestion des ressources humaines doivent être examinées globalement, comme un tout plutôt que de manière fragmentaire, afin d'obtenir des résultats concrets concernant la parité des sexes, l'équité de la représentation géographique, la gestion de la performance et les lacunes dans le processus de sélection du personnel. La Commission ayant reporté l'examen des autres propositions relatives à la gestion des ressources humaines à la partie principale de la soixante-quatorzième session, elle doit également en faire de même pour l'examen des modifications qu'il est

proposé d'apporter au Statut et au Règlement du personnel.

4. Durant la partie en cours de la reprise de la session, le Groupe examinera la proposition du Secrétaire général concernant le dispositif de prestation de services centralisée et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et étudiera la manière dont cette proposition permettra d'améliorer la prestation de services. Pour obtenir des résultats transversaux dans le système de passation des marchés, il est essentiel d'améliorer l'efficacité, la transparence et le rapport coût-efficacité. Le Groupe attend avec intérêt d'examiner les moyens d'accroître les chances des fournisseurs originaires de pays en développement et d'économies en transition de remporter des marchés, et de leur garantir un accès égal, équitable et non discriminatoire au Siège et aux bureaux extérieurs. Il participera activement aux délibérations de la Commission sur des questions telles que la construction de nouveaux bâtiments pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux en République-Unie de Tanzanie, les règles encadrant les conditions de voyage en avion et le rapport du Corps commun d'inspection (CCI).

5. Le Groupe souhaite que les rapports du Secrétariat et du Comité consultatif soient publiés dans les délais prescrits et dans toutes les langues, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Bien que des avancées aient récemment été réalisées pour remédier à ce problème chronique, il y a encore des progrès à faire sur ce plan. La mise à disposition en temps voulu des documents est cruciale pour les travaux de la Commission.

6. **M. Muhammad Bande** (Nigéria), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le Groupe prend note du programme de travail provisoire et accorde un rang de priorité élevé aux missions politiques spéciales, aux achats, aux travaux de construction à Arusha, au dispositif de prestation de services centralisée et aux rapports du CCI. Le Groupe examinera les propositions du Secrétaire général concernant le dispositif de prestation de services centralisée, qui sera probablement l'une des questions les plus litigieuses dont la Commission sera saisie, sur la base de principes techniques, en vue de renforcer le rôle de l'Afrique dans la structure mondiale des services partagés, étant donné que la majorité du personnel du Secrétariat se trouve dans ce continent ou y fournit des services. La Commission est saisie des propositions du Secrétaire général tendant à modifier le Statut et le Règlement du personnel, mais la gestion des ressources

humaines doit en fait être considérée comme un tout, car les politiques en question sont interdépendantes. Ainsi, par exemple, il est impossible de rationaliser les politiques de parité des sexes sans régler la question de la représentation géographique. Le Groupe attend avec intérêt l'examen des propositions du Secrétaire général visant à accroître les achats auprès de fournisseurs des pays en développement et l'utilisation de matériaux et de contenus locaux dans les travaux de construction des entités du Secrétariat. Le Secrétaire général doit faire davantage appel aux fournisseurs des pays en développement et renforcer la discrimination positive en leur faveur, afin de les associer à la passation des marchés. Le Groupe espère que la proposition du Secrétaire général permettra d'accroître la transparence des achats et de donner davantage d'orientations sur l'exercice des pouvoirs et responsabilités délégués dans le cadre des réformes. Il attend avec intérêt l'examen par la Commission des rapports du CCI, en particulier l'examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies. Ces politiques et pratiques devront être renforcées à l'ère de la délégation de pouvoirs afin de prévenir les abus de pouvoir et la pénalisation des lanceurs d'alerte.

7. **M. De Preter** (Observateur de l'Union européenne), parlant également au nom des pays candidats (Albanie, Macédoine du Nord, Monténégro, Serbie et Turquie), du pays du processus de stabilisation et d'association (Bosnie-Herzégovine), ainsi que de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que 2018 a été une année cruciale pour la Commission, et que la mise en œuvre de la réforme de l'ONU a commencé le 1^{er} janvier 2019. L'Union européenne remercie le Secrétaire général d'avoir collaboré avec les États Membres à la réforme et le félicite des progrès réalisés dans sa mise en œuvre. Les questions dont la Commission est saisie à la partie en cours de la reprise de la session sont essentielles au fonctionnement de l'ONU. La complexité des processus de service et d'appui de l'Organisation l'empêche de répondre avec efficacité et souplesse aux problèmes contemporains. La délégation de l'Union européenne attend avec intérêt la tenue d'un débat transparent sur le dispositif de prestation de services centralisée qui, dans le cadre du programme de réforme du Secrétaire général, est essentiel pour améliorer la prestation de services. L'Observateur de l'Union européenne se déclare en faveur de la création d'un Secrétariat véritablement mondial qui soit à la hauteur de sa mission, qui puisse s'acquitter de ses mandats et qui soit appuyé par des services administratifs communs grâce auxquels les besoins sont satisfaits au bon endroit et en temps voulu.

8. Les ressources prévues au titre des voyages officiels doivent être utilisées de manière judicieuse, et la délégation de l'Union européenne est préoccupée par le fait que les dépenses afférentes aux voyages en avion augmentent d'année en année. Pour rendre l'ONU plus efficace, les responsables doivent rendre compte de l'utilisation des fonds alloués aux voyages en avion. La responsabilisation du personnel et des responsables est essentielle à la mise en œuvre des réformes du Secrétaire général. L'Organisation doit respecter les normes les plus élevées et prévenir et sanctionner les cas d'inconduite. À cet égard, la délégation de l'Union européenne se félicite du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans l'application du principe de responsabilité. Elle se félicite également de la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et se réjouit de la perspective d'examiner la question durant la partie en cours de la reprise de la session. Le Secrétariat doit fournir des services d'achat dans l'ensemble de l'Organisation de manière plus efficace, plus rentable et plus transparente, sur la base de la concurrence et en obtenant le meilleur rapport qualité-prix grâce à une nouvelle stratégie de gestion des achats. Les activités d'achat de l'ONU doivent refléter une politique mondiale de développement durable à l'appui de la réalisation des objectifs du développement durable. La délégation de l'Union européenne formulera des observations détaillées sur ces questions et sur d'autres, y compris les missions politiques spéciales, lorsque les rapports correspondants seront présentés à la Commission. Il convient d'améliorer les méthodes de travail de la Commission, qui, au même titre que l'examen en temps voulu des questions dont celle-ci est saisie, relèvent de la responsabilité du Secrétariat, du Comité consultatif et des membres de la Commission.

9. L'Observateur de l'Union européenne remercie le Secrétaire général de l'exposé qu'il a récemment présenté à l'Assemblée générale sur la situation financière de l'Organisation. La réforme budgétaire, y compris la budgétisation axée sur les résultats dans le cadre d'enveloppes fixes et avec moins de variables telles que les éléments supplémentaires, les incidences sur le budget-programme et l'actualisation des coûts, permettra d'accroître la prévisibilité pour les États Membres et de donner au Secrétaire général plus de souplesse dans la gestion axée sur les résultats. La délégation de l'Union européenne attend avec intérêt de recevoir des propositions détaillées sur la question et de les examiner.

10. **M^{me} Norman-Chalet** (États-Unis d'Amérique) déclare que les États Membres ont une occasion importante, pendant la partie en cours de la reprise de la

session, d'assurer le succès continu des réformes qu'ils ont approuvées et auxquelles l'Organisation est attachée. L'adoption d'un nouveau modèle de gestion, la restructuration de l'architecture de paix et de sécurité et le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement rendront l'Organisation plus efficace, plus responsable et plus souple. La Commission ne doit pas oublier l'objectif primordial qui est de veiller à ce que l'ONU s'acquitte plus efficacement de son mandat. La Commission est saisie de questions telles que le dispositif de prestation de services centralisée, les achats, le principe de responsabilité, la stratégie Informatique et communications et les règles encadrant les conditions de voyage en avion, dont l'examen, s'il est mené à bien, fera progresser les réformes du Secrétaire général et garantira que l'Organisation soit adaptée aux objectifs et financièrement responsable. La délégation américaine s'efforcera de veiller à ce que les ressources allouées au Groupe d'experts sur la Somalie et à la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda correspondent aux mandats de ces organes et à ce que toute proposition de modification du Règlement financier et des règles de gestion financière et du Statut et du Règlement du personnel soit raisonnable et réponde aux besoins évolutifs de l'Organisation.

11. **M. Sandoval Mendiola** (Mexique) déclare que la Commission est saisie, à la partie en cours de la reprise de la session, de propositions concernant l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'ONU, le budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, la gestion des ressources humaines, le rapport du CCI pour 2018 et son programme de travail pour 2019, et la construction de nouveaux bâtiments pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux. Le dispositif de prestation de services centralisée présente un intérêt particulier pour le Mexique, car il permettra de progresser dans la réforme de la gestion, qui vise à rendre l'Organisation plus souple, plus efficace, plus transparente, plus rationnelle et plus déterminée à faire bon usage des fonds que les États Membres ont confiés au Secrétaire général. La décision de la Commission sur la question ne doit laisser subsister aucun doute quant à l'importance de la proposition du Secrétaire général tendant à fournir à l'Organisation un appui systématique et rapide pour la prestation de services dans le monde entier. En particulier, il faut confirmer la pertinence des critères de sélection proposés par le Secrétaire général pour les Centres de services partagés. Dans le cas des Amériques, la délégation mexicaine demande des explications concernant le retrait du Mexique de la proposition du Secrétaire général. Pour les raisons

géographiques, techniques et logistiques qui ont motivé la proposition initiale, Mexico remplit précisément les conditions requises pour accueillir le centre dans cette région.

12. Le Secrétariat doit veiller à l'efficacité et à la transparence en ce qui concerne le dispositif d'application du principe de responsabilité et les modifications qu'il est proposé d'apporter au Règlement financier et aux règles de gestion financière, afin de renforcer la confiance dans l'application du nouveau modèle de gestion, qui doit améliorer le système de délégation de pouvoirs et renforcer la gestion axée sur les résultats. Les modifications à apporter au Statut et au Règlement du personnel doivent être conformes au mandat que les États Membres ont assigné au Secrétaire général de redoubler d'efforts pour assurer la parité des sexes au Secrétariat. Une organisation qui favorise l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes doit chercher à assurer l'équilibre entre les sexes au sein de son personnel, en particulier au niveau de la direction.

13. La Commission doit formuler des recommandations sur les règles encadrant les conditions de voyage en avion en vue de rationaliser l'achat de billets, d'optimiser l'utilisation des technologies de communication et de réaliser des économies. Dans le droit fil des politiques d'austérité adoptées par les gouvernements, et dans un souci de budgétisation responsable et de responsabilité vis-à-vis du contribuable, il convient de supprimer le droit au voyage en première classe dans tous les cas. Les stratégies Informatique et communications ont un potentiel stratégique et doivent servir à mobiliser des solutions novatrices pour appuyer la réforme de la gestion. La Commission doit autoriser les ressources demandées pour le Groupe d'experts sur la Somalie et la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda, qui sont essentiels pour la paix et la sécurité dans la région. Le Mexique est attaché à l'efficacité et à l'efficacité de l'Organisation et à l'amélioration de la coordination institutionnelle, de la collaboration interinstitutions, de la gestion axée sur les résultats, de la transparence et de la responsabilité.

14. **M. Na Sang Deok** (République de Corée) dit que le récent exposé du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation a rappelé l'importance d'une gestion budgétaire efficace, à laquelle la Commission doit accorder la priorité absolue dans ses délibérations. L'examen par la Commission du dispositif de prestation de services centralisée doit aboutir à la fourniture de services de qualité à un coût minimal. Il est essentiel que les décisions relatives au choix d'implantation des centres de services partagés soit transparente. La délégation de la République de Corée espère que la Commission parviendra à un

consensus sur les mesures à prendre pour réduire les dépenses inutiles liées aux voyages en avion et progressera dans l'examen de l'utilisation du fonds de réserve, qui a été reporté lors des sessions précédentes, avant que l'Organisation ne passe à un exercice budgétaire annuel à titre expérimental en 2020.

15. **M. Fu Daopeng** (Chine) dit que la mise en œuvre de la réforme a commencé, mais que la situation financière de l'Organisation, qui ne laisse aucune place à l'optimisme, compromet la capacité de l'Organisation à s'acquitter de ses fonctions et à servir de plateforme centrale de la gouvernance mondiale. Les moyens financiers sont la pierre angulaire de la gouvernance de l'Organisation. La délégation chinoise espère que la Commission, à laquelle l'Assemblée générale a confié des responsabilités en matière financière et budgétaire, jouera un rôle plus positif et que toutes les parties coopéreront pour assurer le succès de la présente session.

16. Bien que le temps imparti soit limité, les questions dont la Commission est saisie sont importantes. Toutes les parties doivent aider le Secrétaire général à améliorer le rapport coût-efficacité et la qualité des services administratifs en adoptant le projet de dispositif de prestation de services centralisée, qui fait partie intégrante de la réforme de la gestion. La délégation chinoise demandera de plus amples informations sur les règles encadrant les conditions de voyage en avion et espère que le Secrétaire général respectera scrupuleusement les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion dans le souci d'un bon rapport coût-efficacité. Le Secrétariat doit promouvoir les achats directs auprès des fournisseurs de pays en développement. La délégation chinoise espère que la création de la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité permettra d'améliorer le système d'application du principe de responsabilité. La publication en temps voulu des documents est indispensable aux délibérations de la Commission. Il est toutefois regrettable que la Commission se heurte de nouveau à des problèmes de publication tardive durant la présente partie de la reprise de la session. Le Secrétariat et le Comité consultatif doivent renforcer leur coordination et résoudre le problème afin que les documents soient mis à disposition bien avant d'être examinés par la Commission.

17. **M. Kalugin** (Fédération de Russie) estime que la Commission doit examiner les modifications que le Secrétaire général propose d'apporter au Statut et au Règlement du personnel en même temps que les autres rapports sur la gestion des ressources humaines, dont

l'examen a été reporté à la partie principale de la soixante-quatorzième session.

18. **La Présidente** rappelle que la Commission a décidé, à la partie principale de la présente session, de reporter à la partie principale de la soixante-quatorzième session l'examen des propositions du Secrétaire général portant sur la gestion des ressources humaines. Elle dit comprendre les préoccupations des délégations concernant l'intégration des modifications qu'il est proposé d'apporter au Statut et au Règlement du personnel dans le programme de travail provisoire de la partie en cours de la reprise de la session, laquelle intégration a été examinée par le Bureau. Le Secrétaire général a décidé, comme il en a le pouvoir, d'avancer l'examen de son rapport sur la question. Le Bureau examinera la présentation de ce rapport lorsqu'il aura une idée plus claire de la date à laquelle le rapport correspondant du Comité consultatif sera publié. Pour le moment, la question est inscrite à titre provisoire au programme de travail.

19. Le Président considère que la Commission souhaite approuver le programme de travail proposé, étant entendu qu'il pourra être modifié si nécessaire, à mesure de l'avancement de la première partie de la reprise de la session.

20. *Il en est ainsi décidé.*

Point 117 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (suite)

b) Nomination de membres du Comité des contributions (suite) (A/73/102/Add.2)

21. **La Présidente** appelle l'attention de la Commission sur la note du Secrétaire général (A/73/102/Add.2) informant l'Assemblée générale de la démission de M. Kalugin (Fédération de Russie) du Comité des contributions, avec effet au 7 février 2019. Le Gouvernement de la Fédération de Russie a proposé que M. Laputin, dont la candidature a été approuvée par le Groupe des États d'Europe orientale, occupe le poste devenu vacant pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

22. La Commission décide par acclamation de recommander à l'Assemblée générale de nommer **M. Laputin** (Fédération de Russie) au Comité des contributions pour un mandat prenant effet à la date de sa nomination par l'Assemblée générale et venant à expiration le 31 décembre 2020.

Point 142 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (suite) (A/73/34 et A/73/727)

23. **M^{me} Prom-Jackson** (Présidente du Corps commun d'inspection), présentant le rapport pour 2018 et le programme de travail pour 2019 du CCI (A/73/34), indique que ce dernier a publié un rapport intéressant une seule organisation et six rapports concernant l'ensemble du système en 2018. Huit rapports dont l'élaboration a commencé en 2018 seront terminés en 2019. Le CCI a suspendu l'évaluation de la gestion et de l'administration du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) qu'il avait prévu de réaliser en 2018, car d'autres organes avaient entamé un examen de ce programme, puis l'a reprise en 2019. Le rapport sur les politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus sera porté devant la Commission pendant la partie en cours de la reprise de la session, tandis que l'examen du rapport sur les programmes de stage a été reporté à la soixante-quatorzième session.

24. Le programme de travail du CCI pour 2019 comprend six nouveaux examens intéressant l'ensemble du système et deux nouveaux examens portant sur une seule organisation, qui viennent s'ajouter aux projets lancés en 2018. Ce programme, en particulier les évaluations relatives à l'externalisation, à la mobilité interorganisations, aux politiques et stratégies d'appui à l'apprentissage et au Système de partage des locaux des Nations Unies, répond aux attentes voulant que le CCI contribue à une utilisation efficiente des ressources et à des pratiques de gestion efficaces et établit le lien entre l'amélioration des pratiques de gestion et de l'efficacité et la réalisation des objectifs de fond. L'examen prévu de la gestion du risque institutionnel dans le système des Nations Unies fera fond sur la contribution de longue date du CCI dans ce domaine intimement lié à la gestion et à la responsabilité. Le CCI étudiera les progrès accomplis en vue de généraliser le multilinguisme, considéré par l'Assemblée générale comme une valeur fondamentale de l'Organisation. En 2019, il entamera deux examens intéressant une seule organisation. Les contributions des organismes et la coordination avec les autres organes de contrôle ont contribué à garantir la pertinence du programme de travail du CCI. Afin de resserrer le dialogue avec les organismes, plusieurs réunions ont été tenues avec les chefs d'organisations et de départements en 2018 et d'autres sont prévues en 2019. La réunion biennale entre le CCI et ses interlocuteurs au sein des organismes, tenue trois semaines plus tôt, a permis de mettre le programme de travail en phase avec les priorités de ces derniers et de consolider les relations de travail.

25. L'intérêt des rapports et des notes du CCI dépend de l'efficacité de l'utilisation qui en est faite, laquelle se mesure essentiellement à l'aune de la mise en application des recommandations qu'ils contiennent par les organisations participantes. Le taux d'application des recommandations acceptées a augmenté au fil des années pour atteindre 85 %, ce qui constitue un résultat satisfaisant dans la mesure où les entités concernées par les examens à l'échelle du système sont très différentes du point de vue de la taille et du modèle organisationnel. Cette amélioration est notamment le fruit d'une plus grande réactivité du CCI aux demandes des partenaires, de la pertinence et de la qualité de ses produits, des efforts ciblés réalisés par les équipes dirigeantes des organisations, et des résolutions dans lesquelles l'Assemblée générale a souligné que les organes délibérants et directeurs devaient examiner attentivement les rapports et recommandations du CCI. Cependant, la moyenne élevée masque des variations entre organismes. En effet, si nombre d'entre eux examinent et utilisent mieux les rapports et recommandations du CCI, d'autres peuvent mieux faire. Afin d'améliorer le taux d'application dans l'ensemble du système, l'Assemblée voudra peut-être réitérer sa demande à tous les chefs de secrétariat et inviter les organes délibérants des organisations à examiner attentivement les rapports et recommandations du CCI. Comme le prévoit le paragraphe 4 de l'article 5 de son Statut, le CCI appuiera les organisations dans leur fonction d'évaluation et participera au dialogue sur l'évaluation indépendante, à l'échelle du système, des activités opérationnelles de développement, conformément à la résolution 72/279 de l'Assemblée.

26. L'élaboration en cours du cadre stratégique du CCI pour la période 2020-2029 et d'un plan à moyen terme pour la période 2020-2024 représente une part notable des activités du CCI et lui permettra de réfléchir aux moyens par lesquels il pourra apporter une valeur ajoutée dans l'exécution de son mandat, d'évaluer les résultats obtenus au regard de son cadre stratégique pour la période 2010-2019 ainsi que d'en tirer des enseignements, et d'aligner de façon plus systématique ses activités sur les priorités du système liées au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux réformes en cours. Le CCI reçoit les contributions des parties prenantes concernant les priorités stratégiques et les modalités de prestation des services et sera heureux de recevoir celles de la Commission sur ces questions. Le cadre stratégique pour la période 2020-2029 sera porté à l'attention de la Commission en 2020. Le CCI est déterminé à donner ses éclairages à l'ensemble du système depuis la position privilégiée qu'il occupe dans le dispositif de contrôle des Nations Unies et à satisfaire les attentes des États Membres.

27. **M^{me} Pietracci** (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant la note du Secrétaire général sur le rapport du CCI pour 2018 (A/73/727), indique que le Secrétaire général, par l'intermédiaire du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et conformément au statut du CCI, vient en appui aux travaux de ce dernier, principalement pour ce qui est de l'établissement des rapports concernant plus d'un organisme. Tout au long de 2018, les secrétariats respectifs du CCS et du CCI ont collaboré afin d'établir en temps voulu les notes du Secrétaire général comprenant les observations sur les rapports du CCI intéressant l'ensemble du système. Ils ont entretenu un dialogue garantissant le bon déroulement du processus d'établissement des rapports, le CCI continuant d'axer ses travaux sur les questions intéressant l'ensemble du système. Le Secrétaire général, en consultation avec les membres du CCS et conformément au statut du CCI, a examiné les qualifications d'un inspecteur dont le mandat vient à expiration en 2019 et qu'il a été proposé de reconduire dans ses fonctions. Il est déterminé à maintenir une collaboration étroite avec le CCI et engage tous les organismes à répondre à ses demandes dans les délais impartis.

28. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, salue le travail accompli par le CCI, qui est l'unique organe de contrôle externe indépendant chargé de réaliser des inspections, évaluations et investigations concernant l'ensemble du système. Le Groupe se félicite que le CCI ait terminé sept projets en 2018, et juge particulièrement intéressants le rapport sur l'état d'avancement des suites données aux recommandations figurant dans l'examen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2011/3) (JIU/REP/2018/2) et le rapport sur le renforcement de l'utilisation de la recherche sur les politiques à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (JIU/REP/2018/7). Il attend avec intérêt les résultats des huit projets en cours et des projets dont le lancement est prévu en 2019, et se félicite que six des rapports terminés en 2018 portent sur l'ensemble du système, ce qui favorisera la coordination entre les entités de ce dernier. Il demandera des renseignements sur la fréquence à laquelle sont réalisés les examens systématiques d'organisations participantes. Le fait de fixer un délai minimum harmonisé pour ces examens permettrait d'étudier comme il se doit toutes les organisations.

29. Le Groupe salue les efforts de coordination des trois organes de contrôle du système, à savoir le CCI, le

Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et le Comité des commissaires aux comptes. Il faut renforcer cette coordination, notamment pour ce qui est des programmes de travail, et éviter les chevauchements. Cependant, le CCI doit continuer d'accomplir son mandat, qui le distingue du BSCI et du Comité, et le fait que tous les postes de son secrétariat sont pourvus a été bénéfique à cet égard. L'arrivée d'administrateurs auxiliaires originaires de pays du Sud renforcera la diversité et l'échange de connaissances au sein du CCI.

30. Le Groupe attend avec intérêt d'examiner les conclusions de l'étude sur l'acceptation et l'application des recommandations du CCI. Les organes délibérants des organisations participantes devraient examiner attentivement les rapports du CCI et en débattre en profondeur, et leurs secrétariats devraient pleinement appliquer les recommandations acceptées. Le Groupe demandera des éclaircissements sur le faible taux d'acceptation et d'application des recommandations par certains organismes et sur leur faible contribution. Il se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale relatives au système de suivi en ligne de l'application des recommandations et demandera des renseignements complémentaires sur le transfert de ce système et du site Web du CCI vers des plateformes administrées par le Secrétariat en 2018 et sur ce qu'entend faire le Bureau de l'informatique et des communications pour consolider le système comme demandé par le CCI. Le Groupe salue la diversité des projets envisagés pour 2019 et attend avec intérêt que les projets en cours soient terminés. Dans l'élaboration de son cadre stratégique pour la période 2020-2029, le CCI devrait tenir compte de l'engagement pris par l'ensemble du système de mettre en œuvre le Programme 2030 et du besoin accru de responsabilité et de transparence au sein d'un système des Nations Unies en pleine évolution.

31. **M^{me} Duncan** (États-Unis d'Amérique) remercie le CCI pour le travail accompli en 2018, notamment pour les observations et recommandations formulées dans le rapport sur les politiques et pratiques de dénonciation des abus. Elle estime que les membres du personnel, les stagiaires, les Volontaires des Nations Unies, les vacataires et les consultants doivent être protégés contre les représailles lorsqu'ils dénoncent des abus et attend avec intérêt de débattre en profondeur des recommandations formulées par le CCI lorsque la Commission se saisira cette question. Elle se réjouit à l'idée d'examiner les rapports figurant dans le programme de travail de travail du CCI pour 2019, y compris ceux concernant la gestion du risque institutionnel, l'externalisation des services et la mobilité interorganisations, en attendant la publication

du rapport actualisé du Secrétaire général sur le dispositif de mobilité. Important organe de contrôle externe indépendant chargé de réaliser des évaluations, inspections et investigations à l'échelle du système, le CCI est l'entité la mieux à même d'apporter aux États Membres un regard critique sur l'efficacité des programmes et sur les politiques administratives. La délégation des États-Unis se réjouit de l'augmentation du taux d'application des recommandations du CCI et engage l'ONU à en faire le meilleur usage possible. Le CCI devrait collaborer avec le CCS, les chefs de secrétariats et les États Membres en vue de rendre les entités du système plus efficaces.

32. **M. Moraru** (République de Moldova) exprime l'appui sans réserve de sa délégation au CCI et au rôle unique qu'il joue en tant qu'organe de contrôle externe indépendant chargé de réaliser des évaluations, inspections et investigations sur l'ensemble du système. Il se félicite que tous les postes autorisés du secrétariat du CCI soient pourvus, ce qui lui permet de fonctionner à plein régime, et que le CCI s'emploie à améliorer ses produits en peaufinant ses méthodes de travail. Le dispositif de suivi des recommandations et le système de suivi en ligne amélioré aideront le CCI à renforcer l'efficacité des organisations participantes.

33. La délégation moldave appuie la demande faite par l'Assemblée générale aux organisations participantes d'utiliser davantage les rapports du CCI et salue les efforts déployés par le Secrétaire général en sa qualité de Président du CCS pour veiller au bon examen des recommandations du CCI et en améliorer le taux d'application. En outre, elle remercie le CCI d'avoir travaillé sur 15 projets et publié sept rapports en 2018. Un bon équilibre a été trouvé entre les examens intéressants l'ensemble du système et ceux portant sur une seule organisation, ce qui correspond aux besoins des organisations participantes dans le contexte des réformes. En terminant la première évaluation à l'échelle du système consacrée à l'apport de la recherche sur les politiques et en procédant à l'examen des comités de contrôle et de la fonction d'investigation du système des Nations Unies, le CCI évalue les possibilités d'améliorer la cohérence, la coopération, l'efficacité organisationnelle, la responsabilité et l'intégrité du système. La délégation moldave attend avec intérêt les rapports devant être publiés au cours de l'année 2019, qui sera la dernière du cadre stratégique en vigueur. Dans l'élaboration de son cadre stratégique pour la période 2020-2029, le CCI devrait s'inspirer des enseignements tirés du cadre actuel et tenir compte des nouveaux défis que doit relever l'Organisation. La délégation moldave se félicite de l'initiative prise par le CCI de mettre au point un cadre stratégique pour la

période 2020-2029 tenant compte de l'engagement pris à l'échelle du système en faveur du Programme 2030 et d'autres programmes mondiaux, des réformes organisationnelles et d'autres changements et défis. Le CCI devrait répondre aux besoins des États Membres et collaborer étroitement avec les organes délibérants et les chefs de secrétariats des organisations participantes afin de contrôler plus efficacement le système des Nations Unies.

34. **M^{me} Frolova** (Fédération de Russie) dit que sa délégation attache une grande importance au travail du CCI et une grande valeur à la capacité de ce dernier d'exercer un contrôle externe sur les activités du système des Nations Unies et de procéder à des inspections, évaluations et investigations indépendantes. Les inspecteurs ont dûment tenu compte des besoins des organes directeurs lors de l'établissement du programme de travail du CCI, et la délégation de la Fédération de Russie est favorable à l'élaboration par le CCI d'un plan stratégique pour la période 2020-2029 et d'un plan à moyen terme pour la période 2020-2024. Les recommandations du CCI visant à améliorer l'application du principe de responsabilité et le fonctionnement des organisations participantes revêtent une importance particulière. Le CCI devrait collaborer étroitement avec les autres organes de contrôle des Nations Unies et avec les organes directeurs et les secrétariats des organisations internationales.

Point 136 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (suite)

État d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies (A/73/160, A/73/384 et A/73/759)

35. **M^{me} Riazi** (Directrice générale de l'informatique et des communications), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies (A/73/384), dit que, depuis que l'Assemblée générale a approuvé la stratégie en 2015, des progrès importants ont été accomplis dans son application, ce qui a permis de moderniser l'environnement informatique dans l'ensemble du Secrétariat et de promouvoir un cadre favorable à l'innovation.

36. Le Bureau de l'informatique et des communications a facilité la mise en service d'Umoja par l'harmonisation des réseaux mondiaux, des services d'intégration et un appui à la production, et les Pôles applications ont réduit le nombre d'anciennes applications, qui est passé de 2 340 en juillet 2014 à 988 en mars 2018. En outre, les

centres technologiques régionaux harmonisent les services informatiques entre les régions, institutionnalisent la gouvernance, veillent à la conformité avec les normes et politiques mondiales et mettent en œuvre la stratégie, et les pôles informatiques sont pleinement opérationnels, renforçant ainsi la capacité de l'Organisation d'héberger des données. En outre, 594 sites au Siège, aux bureaux hors Siège, dans les commissions régionales ainsi que dans les missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales sont désormais reliés par le réseau institutionnel mondial, et la sécurité des progiciels et des applications du Secrétariat a été améliorée.

37. La Division de l'informatique et des communications de l'ancien Département de l'appui aux missions et le Bureau de l'informatique et des communications ont fusionné, la Directrice générale de l'informatique et des communications faisant désormais rapport au Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel et à la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Ce changement, qui marque un tournant dans la manière dont l'Organisation conçoit l'informatique et les communications, a permis de renforcer les capacités du Bureau et permettra d'harmoniser les travaux du Bureau et de la Division. La fusion a amélioré la gamme et la rapidité des services fournis au Secrétariat et aidera le Bureau à exploiter les technologies sur le terrain, les capacités d'information géographique, la sécurité informatique ainsi que l'innovation technologique et les technologies de pointe, et à gérer l'information. L'étroite collaboration précédemment mise en place par le Bureau et la Division a facilité leur intégration de manière efficace et efficiente.

38. Les efforts menés pour renforcer la sécurité informatique se poursuivent à un moment où les risques se multiplient. En 2017, le Bureau a bloqué près d'un million de courriels contenant des codes malveillants, tandis qu'en 2018, il en avait bloqué plus du double. De même, le nombre d'incidents liés à la sécurité informatique a augmenté de 10 % entre 2017 et 2018, alors que le niveau des ressources connexes n'a pas changé. Alors que l'Organisation s'emploie principalement à se protéger contre les menaces informatiques qui la visent directement, le lancement du programme Casques bleus du numérique, appuyé par une équipe d'analystes en sécurité informatique hautement qualifiés, a joué un rôle essentiel dans la lutte contre les menaces informatiques plus générales qui ont des répercussions importantes sur la réalisation du mandat et les États Membres.

39. Les efforts visant à mettre en œuvre le programme numérique misent sur des solutions et outils d'analyse innovants pour donner suite à la décision de

l'Assemblée générale de renforcer le rôle de l'informatique et des communications qui consiste à faciliter l'action de l'Organisation dans les domaines de la paix et de la sécurité, des droits de la personne, de l'état de droit, du développement social et économique et des affaires humanitaires. Le regroupement de 131 pôles d'assistance en un seul centre virtuel contribue également à renforcer les capacités du Pôle d'assistance centralisée dans la durée.

40. La stratégie Informatique et communications repose sur une conception commune de la prestation de services informatiques et de services de communications axée sur la modernisation, la transformation et l'innovation et fondée sur un cadre de gouvernance renforcée et sur l'équilibre entre contrôle centralisé et souplesse opérationnelle. Dans le prolongement des réformes de gestion menées par le Secrétaire général, le Bureau travaille à l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour les cinq prochaines années qui sera centrée sur le renforcement de l'informatique et des communications dans l'ensemble du Secrétariat à l'appui de l'exécution de son mandat.

41. **M. Korn** (Président du Comité des opérations d'audit), présentant le deuxième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur l'état d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications (A/73/160), dit que ce rapport, qui fait suite à la résolution 70/238 B de l'Assemblée générale, porte sur l'application de la stratégie en 2017.

42. Le Comité des commissaires aux comptes estime que, bien que des aides à la gouvernance aient été mises en place, les pratiques ne sont pas conformes au cadre prescrit. Ainsi, le Comité exécutif de l'informatique et des communications, organe de décision le plus élevé, n'a tenu aucune réunion en 2017, alors qu'il devrait se réunir deux fois par an. De même, le Conseil de l'informatique et des communications, organe de gouvernance au niveau supérieur, ne s'est réuni qu'une seule fois, en mars 2017, alors que son mandat prévoit qu'il se réunisse toutes les six semaines. En outre, même si 29 paramètres de gestion de la performance ont été définis dans les domaines de la stratégie, de la gestion et des opérations, le dispositif de gestion de la performance n'a pas été mis en place, faute de ressources. Par ailleurs, on n'a pas recensé et comblé les lacunes en matière de politiques dans les domaines où apparaissent de nouvelles préoccupations, telles que l'externalisation des services informatiques et de communications, l'emploi de matériel par les utilisateurs finaux, l'échange d'informations, les données publiques et la réutilisation et l'élimination sans danger du matériel informatique mis hors service.

43. De nombreux systèmes sont utilisés pour suivre les atteintes à la sécurité, et la portée du service de détection des intrusions, mis en place pour centraliser les activités de collecte, de mise en corrélation et d'analyse des alertes, notifications et données de fichiers journaux générées en interne, se limite à certains réseaux. Ce cloisonnement rend difficile le repérage de problèmes communs et l'application de solutions globales.

44. Au cours de la première phase du projet de regroupement des applications, achevée en juillet 2015, le nombre d'applications est passé de 2 340 à 1 652 et l'objectif est de le réduire encore à 1 000 à l'horizon 2020. Même si le nombre d'applications a déjà été ramené à 1 220 en 2017, des doublons entre applications dans un même domaine d'activité subsistent, et il est possible de les regrouper davantage et de passer sous la barre des 1 000 applications à l'échéance de 2020.

45. Des plans ont été élaborés en vue de créer cinq laboratoires d'innovation technologique des Nations Unies, axés sur l'utilisation de technologies de pointe telles que la chaîne de bloc, l'intelligence artificielle et l'Internet des objets, en Allemagne, Égypte, Finlande, Hongrie et Malaisie. Alors que des ressources budgétaires et des locaux ont été prévus pour les deux laboratoires qui devaient ouvrir en 2017, aucun budget n'a été prévu pour les trois autres, qui devaient ouvrir à la fin de 2018. En outre, le Comité des commissaires aux comptes constate que, dans ses rapports d'étape successifs, le Secrétaire général n'a pas donné d'informations sur le nombre de possibilités d'approvisionnement groupé au niveau mondial qui ont été recensées et que la fin du projet de stratégie d'approvisionnement, initialement prévue en mars 2017, a été repoussée à février 2019.

46. Sur les 35 recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports précédents, 8 ont été pleinement appliquées, 25 sont en cours d'application, 1 n'a pas été appliquée et 1 est devenue caduque.

47. **M. Terzi** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/73/759), dit que ce dernier se félicite des progrès accomplis dans l'application de la stratégie Informatique et communications. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général, d'une part, de présenter, dans son prochain rapport d'étape, qui coïncidera avec la fin de la période quinquennale de mise en œuvre de la stratégie, un bilan actualisé et détaillé de l'état d'avancement de chacun des 20 projets relevant de la stratégie, et, d'autre part, de procéder à un

recensement des capacités et des dépenses informatiques de chacune des entités du Secrétariat afin d'établir un niveau de référence à la fin de la période quinquennale. Étant donné que 2020 marquera également la fin de la première année de fonctionnement du Bureau de l'informatique et des communications réorganisé dans le cadre des réformes de gestion menées par le Secrétaire général, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de fournir une analyse préliminaire de la nouvelle structure et du double rattachement hiérarchique du Bureau de l'informatique et des communications, ainsi que des informations sur les activités informatiques prévues au cours des cinq prochaines années.

48. Le Comité consultatif s'inquiète des lacunes qui subsistent dans la conception et l'application du dispositif de gouvernance de l'informatique et des communications et compte que le Secrétaire général actualisera sa circulaire sur l'organisation du Bureau (ST/SGB/2016/11) pour tenir compte des modifications apportées dans le cadre des réformes de gestion. L'intégration de l'équipe du projet Umoja au sein du Secrétariat doit être achevée d'ici au 31 décembre 2019 afin d'éviter tout décalage entre l'achèvement du projet (l'Assemblée générale ayant prié le Secrétaire général de mener à bien le projet d'ici à décembre 2019) et l'intégration de l'équipe du projet.

49. Le Comité consultatif est également préoccupé par la lenteur avec laquelle l'environnement informatique est décloisonné, ce qui empêche le Bureau de traiter de manière exhaustive les questions de sécurité informatique. Il réitère donc ses recommandations concernant la nécessité d'établir au Secrétariat un dispositif de contrôle centralisé de la sécurité informatique, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux autres textes administratifs applicables. Il rappelle également sa recommandation relative à la nécessité d'effectuer une analyse et des comparaisons plus poussées des économies de coûts et des économies d'échelle réalisées grâce à l'achat de matériel et de services au titre de contrats-cadres mondiaux.

50. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que ce dernier mesure l'importance de l'informatique et des communications pour renforcer le contrôle et la responsabilité au sein de l'Organisation, conformément aux réformes en cours, et pour faciliter les débats des organes intergouvernementaux. Le Groupe se félicite des progrès réalisés au titre de la stratégie dans les domaines suivants : infrastructure et architecture informatiques ; activités opérationnelles et prestation de services informatiques ; soutien à la mise

en service d'Umoja ; sécurité des autres progiciels ; réduction du nombre d'anciennes applications ; réseau institutionnel mondial ; déploiement de solutions propres à faciliter les activités de fond de l'Organisation et de systèmes essentiels à l'appui des opérations de maintien de la paix.

51. Le Groupe accueille avec satisfaction le rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/73/160) et souligne que le Secrétariat doit appliquer à titre prioritaire toutes les recommandations du Comité, y compris les six nouvelles recommandations concernant la gouvernance, la gestion de la performance, les lacunes en matière de politiques, l'approvisionnement groupé au niveau mondial, les laboratoires d'innovation technologiques et l'intégration d'Umoja. Il convient de corriger tout écart par rapport à la portée et au calendrier établis dans la feuille de route de la stratégie afin de prévenir les gaspillages et les inefficacités. Le Secrétaire général doit également exploiter les données d'expérience et les enseignements tirés pour remédier au cloisonnement de l'environnement informatique, qui nuit à l'interopérabilité, à la simplicité et à la résilience, ce qui accroît l'inefficacité et les coûts. Le décloisonnement permettra au Bureau de l'informatique et des communications d'appréhender de manière globale les questions de sécurité informatique.

52. Dans son prochain rapport d'étape, le Secrétaire général devra répondre aux demandes d'informations formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/272 B concernant les objectifs fixés, les données de référence et les indicateurs de manière à évaluer les progrès et les gains qualitatifs et quantitatifs obtenus pour chaque projet ; les efforts faits pour renforcer la coopération entre toutes les entités du Secrétariat quant aux activités liées à l'informatique et aux communications ; les possibilités d'harmonisation et de mutualisation des services informatiques et des services de communications, ainsi que les dépenses correspondantes, selon qu'il conviendra, en particulier dans les bureaux hors siège. En attendant la présentation de ce rapport, le Groupe s'efforcera de comprendre pourquoi la réponse à ces demandes a été lente et, dans certains cas, inexistante. Il est attaché à l'application de la stratégie Informatique et communications, étant donné que les possibilités offertes par les systèmes informatiques doivent être exploitées pour appuyer l'action de l'Organisation dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement (notamment la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030), des droits de la personne et du droit international.

53. **M^{me} Strainic** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation salue les progrès réalisés dans l'amélioration du suivi centralisé, la réduction du nombre d'anciennes applications et l'appui à la mise en service d'Umoja, qui a favorisé l'optimisation des ressources et renforcé la transparence et la responsabilité en ce qui concerne leur utilisation. Toutefois, le cloisonnement persistant de la sécurité informatique, des centres de données et de la gestion des applications empêche l'intégration de pratiques novatrices et accroît le risque de cyberattaques. Comme le recommande le Comité consultatif, le Secrétaire général devrait fournir dans son prochain rapport d'étape des informations sur les grandes étapes prévues, les activités menées à bien, les dépenses engagées, les avantages obtenus dans le cadre de la stratégie et les questions en suspens, afin de permettre au Comité de prendre les décisions appropriées une fois la stratégie achevée.

54. La délégation des États-Unis attend avec intérêt d'examiner les progrès accomplis dans la mise en place du Bureau de l'informatique et des communications récemment intégré, ainsi que les effets de cette intégration sur la prestation des services aux clients sur le terrain et au Secrétariat. La stratégie Informatique et communications doit appuyer les efforts menés par le Secrétaire général pour intégrer ses réformes et opérer un changement de culture au sein du système des Nations Unies en veillant à ce que l'informatique décisionnelle et l'innovation orientent la décision et que l'informatique et les communications facilitent l'exécution des mandats.

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

Groupe d'experts sur la Somalie (A/73/352/Add.7 et A/73/498/Add.7)

55. **M. Ramanathan** (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité au titre du Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes, pour le Groupe d'experts sur la Somalie (A/73/352/Add.7), déclare que, par sa résolution 2444 (2018), le Conseil a décidé

d'établir, pour la période allant du 14 novembre 2018 au 15 décembre 2019, le Groupe d'experts sur la Somalie composé de six membres et installé à Nairobi. Le montant à prévoir pour 2019, qui s'élève à 1 867 600 dollars, est destiné à couvrir les dépenses suivantes : les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à un poste P-3, un poste d'agent des services généraux et quatre postes d'agent local ; les frais afférents aux services de sécurité et d'escorte fournis aux experts ; les dépenses opérationnelles. Le montant initial qui doit servir à couvrir les dépenses du Groupe pendant la période du 14 novembre au 31 décembre 2018 est financé au titre des engagements que le Secrétaire général est autorisé à contracter en application de la résolution 72/264 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2018-2019. Dans son rapport, le Secrétaire général demande l'ouverture d'un crédit du même montant.

56. **M. Terzi** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/73/498/Add.7), dit que ce dernier compte que le Groupe d'experts s'efforcera de mieux respecter l'obligation de réserver les billets d'avion 16 jours à l'avance, étant donné que le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, dont le mandat a pris fin conformément à la résolution 2444 (2018) du Conseil de sécurité, n'a respecté cette obligation que dans 20 % des cas. En outre, comme le montant des crédits demandés au titre des voyages du Groupe d'experts n'est pas toujours pleinement justifié, il recommande de réduire de 5 % ce montant pour 2019. Par ailleurs, étant donné qu'il faut deux chauffeurs et six experts pour le Groupe d'experts, alors qu'il fallait trois chauffeurs et huit experts pour le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée, il recommande une réduction proportionnelle de 3 000 dollars des crédits demandés au titre des transports terrestres du Groupe d'experts. Sous réserve des recommandations et des observations formulées dans son rapport, il recommande que les propositions du Secrétaire général soient approuvées.

57. **M^{me} Nalwanga** (Ouganda), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le Groupe d'experts doit se concentrer sur l'exécution de son mandat approuvé, qui comprend le suivi et l'examen de l'application des sanctions visant la Somalie. Prenant note des observations du Comité consultatif, le Groupe veillera à ce que les membres du Groupe d'experts soient recrutés conformément aux politiques et pratiques établies par l'Organisation. Il note avec inquiétude que le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée n'a respecté l'obligation de réserver les

billets d'avion 16 jours à l'avance que dans 20 % des cas. Étant donné que les travaux du Groupe d'experts peuvent être planifiés et ne sont pas urgents, il s'efforcera de réduire les crédits demandés au titre des voyages des experts en 2019.

58. Par sa résolution 2036 (2012), le Conseil de sécurité a autorisé le remboursement du matériel appartenant aux contingents déployés par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui a commencé ses opérations en 2007. En 2016, le Conseil a en outre autorisé le remboursement des fournitures et services de base destinés à couvrir les besoins des contingents. Les dépenses relatives aux contingents sont remboursées sur une base entièrement volontaire, principalement par l'Union européenne, à raison de 800 dollars par mois par soldat, contre 1 420 dollars pour l'ONU. La situation en matière de paix et de sécurité en Somalie est restée précaire, malgré les progrès importants accomplis. L'ONU doit donc accorder un rang de priorité élevé au financement de l'AMISOM et à la fourniture d'un appui à l'Armée nationale somalienne, revoir son approche multidimensionnelle pour rétablir la stabilité en Somalie et intensifier ses efforts dans le cadre de l'AMISOM.

La séance est levée à 16 h 55.